circonscription une lettre de demande d'autorisation d'absence **quinze jours avant l'absence**.

Pour les enseignants :

- ➔ Noter les absences.
- ➔ Signaler les absences injustifiées au directeur.
- ➔ Rappeler l'importance de l'assiduité et de la ponctualité en référence au Règlement Intérieur ci-présent auprès des familles en cas de retards et d'absences répétés.

- Autorisation de quitter l'école.
  Sur demande écrite et motivée des parents, un élève peut être autorisé à quitter l'école en cours de journée.

- Soins particuliers, prise de médicaments :

Le personnel de l'établissement n'est pas autorisé à donner des médicaments aux enfants. Lorsqu'un élève est malade ou fiévreux, la famille prend ses dispositions pour ne pas le confier à l'école.
Pour certains traitements particuliers et exceptionnels, les parents sollicitent l'accord du directeur qui peut décider avec la collaboration du médecin scolaire de suivre un protocole défini par les textes réglementaires (Établir un Projet d'Accueil Individualisé).

- Protocole sanitaire :
  Respecter les réglementations en vigueur qui sont communiquées par l'établissement.

- Sorties scolaires :
  Lors d'une sortie pédagogique, l'ensemble des élèves de la classe reste sous l'entière responsabilité de l'enseignant qui décide des activités pratiquées. L'adulte accompagnateur encadrera un groupe d'enfant mais n'aura pas obligatoirement son enfant dans le groupe qu'il accompagnera. Le parent accompagnant signera une charte qui l'engage à avoir une attitude adaptée au milieu scolaire.

- Photos :

Dans le cadre des activités pédagogiques, l'équipe éducative peut être amenée à prendre des photos.
Une demande d'autorisation sera remplie à chaque rentrée pour préserver le droit à l'image de l'enfant.

- Jeux personnels :

L'apport de jeux personnels n'est pas autorisé en dehors de jeux simples et traditionnels utilisés sur les cours de récréation. L'équipe décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation.

- Dégradations :
  Être responsable de son environnement s'apprend dès le plus jeune âge. Chaque enfant doit devenir responsable de ses actes. En cas de dégradation ou perte de matériel, l'élève lui-même ou sa famille participera au remboursement.